L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 14 JUIN 1900.

M. D'HELLENCOURT, Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Nos lecteurs trouveront en une autre page de ce numéro la reproduction d'un article de M. T. Rochon paru dans la PATRIE ainsi qu'une autre lettre de M. Rochon, en réponse au Rév. M. Cherrier.

Le Rév. M. Cherrier ayant cru devoir changer le terrain du débat, et ayant publié sa réponse dans le MANITOBA, nous ne saurions refuser à M. Rochon le droit de répondre dans nos colonnes et pour que nos lecteurs puissent se mettre au courant du débat, il nous a semblé nécessaire de reproduire pour eux l'article de M. Rochon, à la PATRIE, origine de la polémique actuelle.

Une loi Odieuse.

Tandis que l'Angleterre répand son sang et son or dans l'Afrique du Sud, pour assurer à un groupe d'étrangers, les Uitlanders, la franchise électorale au Transvaal, nous assistons à ce singulier et déconcertant spectacle, ici au Manitoba, en plein territoire britannique, d'un gouvernement Anglais qui à l'instar de l'oncle Oom; veut priver de droit de vote tout un groupe de colons, habitants de la Province.

La loi électorale de M. H. J. Macdonald, et dont M. Col. Campbell est le parrain, prétend refuser désormais le droit de vote à tout habitant qui n'est pas né sujet britannique et qui ne pourra lire la constitution britannique en l'une des langues anglaise, française, allemande, suédoise ou islandaise.

M. H. J. Macdonald semble avoir voulu un rapprochement plus intime avec l'oncle Oom; car ironie singulière il fixe lui aussi à 7 ans la durée d'exclusion, ou si vous aimez mieux le stage imposé aux colons de cette catégorie.

Nettement et sans ambiguité la mesure vise les Doukhobors et les Galiciens.

Il n'est pas inutile de remarquer d'ailleurs, que n'eut été la campagne vigoureuse de presse mené sur cette question l'hiver dernier, la mesure se fut certainement étendre à toute la population non anglaise.

Telle qu'elle est, cette loi est une injustice odieuse et sans excuse.

Sans parler des Doukhobors que nous ne connaissons guère et qui d'ailleurs sont fort peu nombreux au Manitoba même, nous bornerons nos remarques aux Galiciens.

Les Galiciens appartiennent en majorité à la religion catholique; c'est un peuple industrieux paisible, travailleur et remarquablement honnête.

Depuis qu'ils sont parmi nous, tous ceux qui les ont approchés, ou qui les ont employés se déclarent enchantés de leurs services.

Leur probité et leur moralité surtout, sont infiniment supérieures à celles de peuple même plus civilisés.

Depuis 1861, la Galicie est régie par une constitution parlementaire de même essence que la notre, comprenant une chambre provinciale et un parlement fédéral.

Rien ne justifie donc la mesure d'exception odieuse dont les Galiciens sont les victimes.

L'on peut dire même, que M. H. J. Macdonald est encore plus coupable que l'oncle Oom; les Uitlanders étaient venus d'eux même, de leur plein gré au Transvaal, où ils s'enrichissaient tandis que les Galiciens sont venus ici, attirés, amenés par les agents du gouvernement canadien, croyant venir en un pays libre, à l'abri du drapeau britannique;

Ils n'ont nullement demerité, tout au contraire, ils sont parmi les plus laborieux des ouvriers qui contribuent au développement de cette Province et sans aucune raison, l'on vient leur en lever leur droit de franchise.

Serait ce donc comme le disait le TELEGRAM jadis, parcequ'ils sont trop soumis à l'influence de leur clergé?

Il faut bien que ce soit cela car il est difficile d'assigner le moindre prétexte à la loi de M. H. J. Macdonald.

Quoiqu'il en soit, l'action du gouvernement conservateur, est particulièrement odieux, et contraire aux traditions de la libre Angleterre.

Pourquoi?

Le 21 décembre 1899 le MANITOBA écrivait:

"Eh bien! M. Macdonald et son gouvernement au lendemain de leur installation se trouveront en face de la question des Ecoles."

Le MANITOBA reconnaissait donc la responsabilité du gouvernement provincial à quand au règlement de la question des Ecoles.

Or, six mois se sont écoulés depuis l'arrivée au pouvoir de M. H. J. Macdonald, et cependant les lendemains succèdent aux lendemains, et le MANITOBA n'a qu'une préoccupation: celle de dégager M. H. J. Macdonald de la responsabilité qui lui incombe: qu'un but; rejetter cette responsabilité sur le gouvernement fédéral.

La solution du problème reste aujourd'hui comme hier, dans les mains de la législature provinciale.

Le règlement de 1897, comme toute autre loi, est susceptible de perfectionnement.

Pourquoi MM. Bernier et LaRivière s'obstinent ils à garder le silence vis à vis de M. H. J. Macdonald?

Pourquoi au lieu d'agir auprès de leurs amis au pouvoir, cherchent—ils uniquement aujourd'hui, à détourner de leurs têtes l'orage qui gronde?

Pourquoi?

Parceque MM. Bernier, LaRivière, et Bambino se sont livrés pieds et poings liés à M. H. J. Macdonald.

Parcequ'ils l'ont soutenu, connaissant son programme à l'égard de la minorité.

Parcequ'ils se sont fait ainsi les complices de M. H. J. Macdonald.

Parceque, s'ils allaient lui réclamer quoi que ce soit, M. H. J. Macdonald leur rirait au nez.

Parcequ'il leur dirait: "Mes chers amis, vous connaissiez mes intentions, vous m'avez accepté en connaissance de cause, je ne vous ai point trompé, je m'en tiens à ce que j'ai dit.

Serviteur, Messieurs."

Voilà pourquoi ils n'osent point aujourd'hui élever la voix.

Voilà pourquoi, ils jettent feu et flammes contre le gouvernement fédéral.

Tout n'est que mensonges, perfidie et fanatisme chez ces gens là.

La ruine des municipalites.

Le gouvernement de M. H. J. Macdonald semble avoir pour tâche première de ruiner nos municipalités.

Non content d'imposer une taxe directe de $20,000 aux municipalités manitobaines, il prétend leur imposer le soutien des frais judiciaires, et la loi électorale due à M. Colin Campbell vient encore ajouter un nouveau fardeau aux charges qui pèsent sur nos municipalités.

En effet d'après cette loi, la confection des listes électorales incombera désormais aux secrétaires municipaux, obligés chaque année d'établir les listes nécessaires.

En dehors des frais nécessités par l'établissement de ces listes, il est évident que le surcroit de travail imposé de ce chef à ces fonctionnaires rendra indispensable une augmentation de leur salaire.

Ce sont les municipalités qui auront à payer.

On veut saigner à blanc nos populations rurales!

M. Joe Martin

Nous ne saurions dissimuler notre satisfaction de l'échec subi par le fameux Joe Martin dans la Colombie Britanique.

Sans tenir compte des trop justes griefs de la population française contre l'instigateur de la loi de 1890, griefs qui seuls, justifieraient notre satisfaction présente, nous croyons que la personnalité politique de M. Joe Martin est de nature à créer des conflits, et à semer les dissentions, partout où elle se présentera.

M. Joe Martin est certainement un homme d'énergie, c'est ce que nos compatriotes anglais appelent un "fighter", mais ces qualités réelles, sont annihilées par leur exagération outrancière.

Nous n'avons nulle confiance dans les démagogues qui prétendent changer la face du monde du jour au lendemain.

Dans notre jeune Dominion, en voie de formation, nous avons besoin d'hommes politiques sages et pondérés, qui nous assurent la stabilité et nous amènent la confiance.

Félicitons donc nos compatriotes de la Colombie Anglaise qui par leur vote de samedi dernier ont éliminé une cause sérieuse de danger pour la prospérité de leur Province.

Grands maitres Orangistes.

L'hon. M. McFadden ministre du cabinet de M. H. J. Macdonald et grand maitre des loges orangistes de Manitoba était ces jours derniers à London où il assisteà la grande convention annuelle des loges orangistes du Dominion.

Au cours des séances de cette convention Clarke Wallace, a prononcé un violent discours contre Sir W. Laurier et le parti libéral, les accusant de déloyauté et de trahison!

L'acolyte de Sir Chs. Tupper a voulu simplement profiter de l'occasion pour chauffer à blanc le fanatisme des orangistes.

Si demain, Sir Chs. Tupper arrivait au pouvoir, Clarke Wallace serait l'un des ministres de son cabinet, tout comme M. McFadden l'est de celui de M. H. J. Macdonald.

Ce sont là les hommes que M. M. Bernier et LaRivière souhaitent de tout leurs vœux, voir arriver au pouvoir, espérant en obtenir le règlement définitif de la question des écoles!

Puisse Dieu nous préserver a jamais, d'une semblable calamité!

Dangers serieux

La nouvelle loi électorale qui confie aux municipalités le soin d'établir les listes électorales, aura pour conséquence d'introduire la politique dans les affaires municipales.

On ne peut que déplorer profondément un tel état de choses dont souffriront les intérêts des contribuables.

Les difficultés sérieuses que remontrent nos jeunes municipalités pour assurer le développment progressif de leurs localités, leur créent déjà des embarras assez grands.

L'introduction de la politique dans le choix des conseils municipaux aura pour effet de compliquer encore la tâche si ardue de ces conseils, et va provoquer des dissensions fâcheuses.

De plus, nous ne saurions voir d'un œil favorable, augmenter la prépondérance du rôle des secrétaires trésoriers de ces municipalités, prépondérance que leur nouvelle responsabilité leur créé.

Il existait déjà une tendance fort regrettable dans nos campagnes, à laisser dans les mains de ces fonctionnaires, un pouvoir exagéré; de fait ce sont eux qui en beaucoup d'endroits se substituent aux conseils municipaux.

La loi actuelle, va favoriser cette omnipotence, et nos municipalités vont de fait être soumises à l'autocratie de ces fonctionnaires, qui gouverneront sans sans le peuple et souvent hélas contre le peuple.

La sincerite conservatrice

Les programmes électoraux semblent de plus en plus, n'être que des pavillons trompeurs; on les fait flotter haut durant la lutte, pour les amener bas dès qu'on entre au port.

Le parti conservateur réuni en convention le 11 juillet 1899 avait mis dans sa plateforme la clause suivante:

No. 9.—Que l'administration de la justice, y compris la nomination des juges de paix, des commissaires au banc de la Reine, et autres officiers de justice soit confiée à des hommes indépendants de la politique."

La clause ne souffre guère de discussion, elle est claire et nette

Or le gouvernement Macdonald n'a rien eu de plus pressé que de dresser une nouvelle liste de juges de paix, et de commissaires d'affidavits; et que voyons nous?

Dans tous les comtés, on a impitoyablement rejetté tous ceux qui pouvaient être soupçonnés de tendances libérales, on n'a laissé ou nommé que des conservateurs, on a été plus loin, on a même donné libre cours a des ressentiments personnels, comme dans le cas de M. Mager par exemple, que l'on a effacé de la liste des juges de paix de St. Boniface

Voilà comment les conservateurs se moquent des plateformes et du peuple en même temps.

Universite de Manitoba

La distribution des récompenses et des diplômes aux élèves des differents collèges a eu lieu Jeudi dernier.

Parmi les noms des lauréats nous relevons ceux de MM. Jean E. Arpin, et Horm. Hogue du Collège de St Boniface, qui ont obtenu le diplôme de B. A.

Dans le concours annuel entre les différents collèges, les élèves du collège de St. Boniface ont remporté les prix et mentions suivantes.

Science morale (Latin)—1er Elz. Beaupré $120.

2o. Alf. Bernier $80.

Latin, Mathématiques et Chimie.

1o. Ad. Sabourin, (Mention honorable).

2o. Jos Lord, $60.

Grec.

2o. Ad. Sabourin, (Mention honorable.

M. J. E. Arpin a remporté la Medaille d'argent pour les sciences Morales et philosophiques et M. A. Sabourin la Medaille de Bronze du Gouverneur Général, pour le Latin, Mathematique et Chimie.

Horible Meurtre

Un crime abominable et heureusement sans précédent dans les annales de notre Province à jetté l'horreur et la consternation à Welwyn Assi.

Cette localité est située à 14 milles de Moosomin M. MacArthur, sa femme et six de leurs enfants ont été tués ou blessés à mort, à coups de hache par leur homme engagé, un nommé John Morrison.

Mme MacArthur et deux de ses garçons ont été tués instantanement, M. MacArthur et son fils Russell ont succombé à leur blessures et trois autres enfants sont à l'agonie.

Seule la fille âgée de 15 ans a échappé au massacre.

C'est elle qui a donné l'alarme.

J. Morrison, le meurtrier s'est tiré un coup de revolver, mais n'est que blessé.

Au dire des témoins, on ne peut concevoir, scène plus horrible de carnage

Le meurtrier vivait depuis 7 à 8 ans dans la localité et passait pour un excellent compagnon.

On se perd en conjectures sur le motif du crime.

On ne peut attribuer le crime à la folie.

CORRESPONDANCE

SAINT-CLAUDE

Depuis plus de deux mois, que je ne vous ai point entretenu des affaires de notre colonie il est sans doute coulé bien de l'eau, sous les ponts de la Rivière Rouge, qui relie Winnipeg à St. Boniface. Ici ce n'est point l'eau, malheureusement, qui a coulé; le peu de neige que nous avons eu l'hiver passé, l'absence de pluie au printemps, l'en ont empêché, hélas!

Cependant, la nature de notre sol se prête mieux à la sécheresse,

(Suite à la 5ème page.)